

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DE L'U.S. ORLÉANS LOIRET JUDO-JUJITSU

Jeudi 22 juin 2017 à 19 H 00

AU DOJO JC ROUSSEAU

En date du 4 avril 2017, le comité directeur a décidé à l'unanimité d'organiser l'assemblée générale ordinaire le jeudi 22 juin à 19 h au dojo Jean Claude Rousseau rue Fernand Pelloutier à Orléans.

Nous vous rappelons que pour être électeur et avoir une voix délibérative il faut avoir 16 ans au moins, être à jour de ses cotisations et être adhérent depuis 6 mois au moins.

Les adhérents de moins de 16 ans, peuvent être représentés par un tuteur légal qui peut, en son nom, être électeur et disposer d'une voix délibérative.

Le règlement intérieur et les statuts du club sont disponibles au siège du club, rue Fernand Pelloutier, et sur le site internet du club : www.usoljj.com

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 3/05/2016 et celle électorale du 22/11/2016
- 2- Rapport moral de la Présidente
- 3- Rapports d'activités :
 - Pédagogique : les cours, la compétition judo, le judo handisport, le judo adapté, le jujitsu, le taïso.
 - Le haut-niveau
 - La communication
 - La vie associative
- 4- Approbation des rapports d'activités et du rapport moral
- 5- Rapport financier
- 6- Rapport du Commissaire aux comptes
- 7- Approbation du rapport financier
- 8- Affectation du résultat de l'exercice 2016
- 9- Montant des Cotisations pour 2017/2018
- 10- Présentation et vote du budget prévisionnel pour 2017
- 11- Remise du Trophée du Mérite
- 12- Verre de l'amitié

✂



POUVOIR

Je soussigné(e),, adhérent(e) ou tuteur de l'adhérent(e)
....., à l'U.S. Orléans Loiret Judo-Jujitsu donne pouvoir à

M., adhérent(e) à l'U.S. Orléans Loiret Judo-Jujitsu pour me
représenter et prendre toutes décisions en mon nom à l'assemblée générale du jeudi 22 juin 2017.

Le/...../2017, signature